

Schéma pluriannuel D'accessibilité CGI FINANCE 2023 – 2025

Table des matières

1. Introduction	2
2. Politique d'accessibilité.....	2
3. Recensement des sites et applications existants.....	2
4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	2
5. Ressources humaines et financières.....	3
Moyens humains employés pour l'accessibilité numérique.....	3
Budget.....	3
6. Test des utilisateurs	3
7. Assistance et traitement des retours utilisateurs.....	3
8. Les mesures correctives	3
9. Action de formation et sensibilisation	3
Formation.....	3
Sensibilisation	3
10. Recours aux compétences externes	4
11. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché.....	4
13. Plan d'actions annuel.....	4

1. Introduction

En application de l'article 47 de la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et, du Décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne, le présent document a pour objet de présenter le Schéma Pluriannuel de Mise en Accessibilité de CGL (Compagnie Générale de Location d'Equipements), nom commercial « CGI FINANCE », Société anonyme au capital de 58 606 156 euros immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 303 236 186, dont le siège social est situé 69 Av. de Flandre, 59700 Marcq-en-Barœul.

Ce schéma pluriannuel porte sur les années 2023 à 2025. Il pourra être revu et enrichi chaque année au moment de l'établissement du bilan du plan d'action annuel.

2. Politique d'accessibilité

Ce schéma pluriannuel décrit l'approche et les mesures prises au niveau de CGI FINANCE pour la mise en accessibilité progressive de ses sites internet, intranet et extranet, les applications mobiles et les progiciels destinés aux clients et aux collaborateurs.

3. Recensement des sites et applications existants

Un recensement de l'ensemble des sites et applications internes et externes est en cours de réalisation. Une liste de critères est en train d'être établie pour identifier les sites et applications prioritaires pour une mise en conformité.

D'ici la fin de l'année 2025, une grande partie des sites ou applications de CGI FINANCE identifiés comme prioritaires afficheront leur niveau d'accessibilité. CGI FINANCE est en train de publier ses déclarations d'accessibilité sur ses différents sites et applications concernés. Chaque déclaration d'accessibilité sera disponible sur une page dédiée « accessibilité numérique » directement consultable depuis le bas de page de la page d'accueil et depuis n'importe quelle page du site ou, pour les applications mobiles, sur le site interne de CGI FINANCE ou avec d'autres informations disponibles lors du téléchargement de l'application.

4. Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

Le sujet de l'accessibilité numérique est intégré par CGI FINANCE depuis 2023 par la filière UX Design de l'entreprise et un groupe de travail dédié regroupant des représentants du service informatique, client, juridique, RH, communication a été lancé en 2023.

L'objectif de ce groupe de travail est de développer la politique d'accessibilité numérique de CGI FINANCE aussi bien au niveau de sa prise en compte dans le développement applicatif que dans la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs sur le sujet.

Ainsi, la volonté de CGI FINANCE est que l'accessibilité soit prise en compte tout au long du cycle de développement ou de mise à jour des sites et applications.

D'ici fin 2025, l'ambition de CGI FINANCE est que pour toute création de site ou application, les critères d'accessibilité numérique soient pris en compte dès le début de la conception.

5. Ressources humaines et financières

Moyens humains employés pour l'accessibilité numérique

La gestion de l'accessibilité numérique de CGI FINANCE est portée par le Pôle UX Design accompagné de référents domaines (Juridique, Communication, RH, Formation).

Budget

Les plans d'actions de mise en accessibilité sont financés par CGI FINANCE

6. Test des utilisateurs

La mise en place de test est en cours d'analyse.

7. Assistance et traitement des retours utilisateurs

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, un moyen de contact sera précisé dans chaque déclaration d'accessibilité présente sur les sites ou applications afin de permettre aux utilisateurs en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

8. Les mesures correctives

A l'issue de chaque évaluation/audit de site ou application, un plan d'action (mesures correctrices, échéances, attribution des responsabilités par fonction ou département...) doit être établi pour corriger au plus vite les non-conformités bloquantes.

9. Action de formation et sensibilisation

Formation

Les populations cibles et leurs besoins spécifiques en termes de formation et sensibilisation sur la thématique de l'accessibilité numérique sont en cours de recensement par CGI FINANCE qui établit un plan de formation et de sensibilisation dédié à l'accessibilité numérique.

Sensibilisation

La mise en place d'un plan de sensibilisation auprès des collaborateurs de CGI FINANCE est en cours d'étude.

Également, une Masterclass a été conçue par le Groupe Société Générale, dont CGI FINANCE est filiale, sur le sujet de l'e-accessibilité afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs mais aussi le public externe :

https://youtu.be/oRA_CrGxGgw

10. Recours aux compétences externes

CGI FINANCE filiale de la Société Générale, a la possibilité de faire appel aux services du groupe pour réaliser des audits d'accessibilité.

11. Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

CGI FINANCE travaille pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité numérique dans ses relations avec ses fournisseurs. Des critères liés à l'accessibilité numérique sont en cours d'identification pour être déployés dans le cadre des appels d'offres potentiellement concernés.

13. Plan d'actions annuel

Le plan d'actions de CGI FINANCE détaille les éléments mentionnés au sein de ce Schéma pluriannuel.